

Liste de contrôle AIDE

L'approche AIDE a quatre composantes :

- AVOIR** une discussion initiale sur la violence familiale
- IDENTIFIER** les risques immédiats et les préoccupations en matière de sécurité
- DÉCOUVRIR** davantage comment sont survenues les situations de violence familiale pour vous aider à déterminer ce qu'il convient de recommander à votre clientèle
- ENCOURAGER** l'adoption de mesures sécuritaires pendant toute la durée de la procédure de droit de la famille

Cette liste de contrôle présente les étapes clés de l'approche AIDE pour repérer la violence familiale et y répondre; ces étapes sont conçues pour être utilisées en toute souplesse dans l'exercice de votre pratique. Toutefois, nous vous recommandons de passer en revue l'ensemble du contenu du [Guide AIDE](#) – Comment discuter de violence familiale au moins une fois.

AVOIR une discussion initiale sur la violence familiale ([Section A du Guide AIDE](#))

- ✓ Commencez la discussion sur la violence familiale lors de la première rencontre avec un(e) client(e).
- ✓ Sachez que votre client(e) peut souffrir d'un traumatisme, ce qui peut affecter sa façon d'interagir avec vous et de réagir au processus en droit de la famille (p. ex. difficulté à se concentrer, à fournir ou à traiter des renseignements ou à prendre des décisions).
- ✓ Comprenez en quoi le chevauchement des identités et des expériences peut façonner les perspectives d'un(e) client(e) et aggraver son expérience de violence familiale.
- ✓ Portez attention aux signaux d'alarme, par exemple l'ex-partenaire qui contrôle des aspects de sa vie, et demandez à votre client(e) de parler de ceux-ci.
- ✓ Amenez le sujet de la violence familiale (si votre client(e) ne l'évoque pas). Normalisez la conversation (p. ex. « *Je demande à tous mes clients de parler de leurs expériences de violence familiale... »*).
- ✓ Si votre client(e) accepte de poursuivre la discussion, posez quelques questions pour commencer à déterminer s'il y a de la violence familiale.
- ✓ Écoutez sans jugement, remerciez votre client(e) du partage et offrez votre soutien.
- ✓ Continuez d'appliquer l'approche AIDE lors des rencontres suivantes.

IDENTIFIER les risques immédiats et les préoccupations en matière de sécurité ([Section I du Guide AIDE](#))

- ✓ Demandez à votre client(e) s'il existe des risques ou des préoccupations en matière de sécurité, que des incidents de violence familiale aient été ou non divulgués.
- ✓ Demandez s'il existe des dangers imminents et si des plans de sécurité sont en place. Orientez votre client(e) vers les ressources communautaires appropriées et demandez-lui s'il faut communiquer avec la police ou la protection de l'enfance.
- ✓ Discutez de moyens sécuritaires pour communiquer avec votre client(e) et avisez votre personnel.

DÉCOUVRIR davantage comment sont survenues les situations de violence familiale pour vous aider à déterminer ce qu'il convient de recommander à votre clientèle ([Section D du Guide AIDE](#))

- ✓ Posez des questions sur les diverses formes de violence familiale en vous fiant aux expériences dont votre client(e) vous a fait part durant les discussions initiales et expliquez pourquoi cette information est pertinente pour le dossier en droit de la famille.
- ✓ **Ne posez pas de questions comme si vous parcouriez une liste de contrôle.** Posez-lui des questions sur la violence familiale de façon sensible et d'une manière qui suit le déroulement naturel de la discussion avec votre client(e).
- ✓ Essayez de comprendre la gravité, la fréquence et la durée des actes de violence familiale et recherchez les schémas de comportement violent, en particulier s'il est coercitif et dominant.
- ✓ Sachez que votre client(e) peut s'être livré(e) à de la violence familiale.
- ✓ Revoyez la question de la violence familiale tout au long de la cause en droit de la famille, qu'il y ait ou non divulgation initiale.

ENCOURAGER l'adoption de mesures sécuritaires pendant toute la durée de la procédure de droit de la famille ([Section E du Guide AIDE](#))

- ✓ N'oubliez pas que la séparation est une période de risque accru de violence familiale.
- ✓ Discutez avec votre client(e) de la façon dont le processus en droit de la famille peut accroître le risque. Adoptez des stratégies pour réduire les risques pour votre client(e) dans le cadre du processus en droit de la famille.
- ✓ Élaborez un plan de sécurité pour assurer votre sécurité et celle du personnel de votre bureau.
- ✓ Soyez attentif à la manière dont vos cas de violence familiale et le traumatisme subi par vos client(e)s vous touchent.